CONSEIL DE QUARTIER PLAINE-LAGNY
COMPTE-RENDU DE LA REUNION MENSUELLE
DU 3 Juillet 2023 - 19H – 21H- 44 rues des Maraîchers

CQPL : Sheila FIKRI, Joe GUILLAUMOT, Nicole CAZES, Arnaud SOUMET, Jean-Luc MARTIN

Habitants : Anouk VAN HUFFEL, A. GENDRE, Antonine GOUMI, Audrey LARGOUET, Mme DESOUSA, Michèle SAURAT, Geneviève JAHAN, Marie-Pierre MASSE, M. GUEDOUDOU, Olivia DEROIN

PDL : Martin GAIGNARD (Mairie du 20e), Elsa MORINET (Mairie du 20e), Alexandra JARDIN (Adjointe au maire du 20e en charge de la prévention, de la médiation, de la sécurité et des coopérations), Sylvie LABREUILLE (Cheffe de la Police Municipale du 20e), Ossama AKZOUM (Mairie du 20e),

Claire nous annonce sa démission du CQPL pour raison de santé, tout en demandant à rester dans la liste de diffusion.

Jean Luc rend un hommage très émouvant à Cyril Vigne, ancien du Conseil de Quartier, de janvier 2015 à Mars 2020, décédé à 52 ans, suite à une longue maladie.

1. **FETE DE QUARTIER**

   Compte tenu des événements d'ordre public, M. le Maire et Strataj'm ont décidé d'un commun accord de reporter la fête de quartier prévue le 8 juillet en Septembre au square de la gare de Charonne.
   Pour mémoire, cette fête de quartier aura 2 temps fort :
   - de 14h à 18h : ambiance familiale avec de nombreux jeux pour les enfants.
   - de 18h à 23h : concert DJ

   Nous avons demandé, pour éviter les écarts de l'an passé, à ce que le contenu de l'autorisation préfectorale concernant notamment les décibels, soit scrupuleusement respecté.
   Le CQ sera présent avec un stand pour valoriser le futur Parc Urbain qui reliera la Petite Ceinture au Square de la gare de Charonne. Ce sera l'occasion pour chaque visiteur de donner sa préférence pour le nom du futur parc dans une liste préétablie.
   Les enfants, dans le cadre d'un » livret défi » de la fête de quartier, auront un jeu quiz de 3 questions portant sur le parc urbain.

2. **QUESTIONS DE SECURITE**

   Un ensemble de questions a été transmis au PDL en amont de la réunion, afin que les personnes concernées puissent y répondre.

   L'Adjointe au Maire en charge de la sécurité et de la prévention, et la Cheffe de la Police Municipale nous propose d'organiser une rencontre avec le Commissaire afin de visualiser les opérations et lui faire part de nos doléances relevant de la Police Nationale.

   Caméra de Surveillance angle Bd Davout – rue d'Avron

   La Cheffe de la Police Municipale nous informe que cette caméra fonctionne en permanence, qu'elle sert à faire de la surveillance, déclencher des patrouilles pour faire des flagrants délits, à apporter des éléments d'enquête (images conservées 1 mois) : l'ensemble des actions a permis un millier d'arrestations depuis le début de l'année.

Il nous est précisé qu'il existe une 2ème caméra qui surveille l'entrée du square de la gare de Charonne. A noter qu'à Paris seul 2 jardins publics ont des caméras de surveillance à l'intérieur pour des raisons de trafic intense de drogues.

Intrusions sur la PC et Square de la Gare de Charonne.

Il n'est pas contesté qu'il y a des intrusions vu le nombre d'ouvertures dans les grillages.
La Cheffe de la PM rappelle qu'il y a régulièrement et à des heures différentes des patrouilles qui passent : à sa connaissance, il n'y a encore jamais eu d'attroupements de groupes d'individus provoquant des nuisances sonores sur la surlargeur.
La Cheffe de la PM rappelle que les parties fermées de la PC relève du domaine privé de la SNCF qui est informée des grillages endommagés, sans pouvoir la contraindre à des réparations.
Pour mémoire, dans le cadre du parc urbain, il y aura sur la Petite Ceinture des grilles hautes de 2,50m qui clôtureront le chemin ferré du parc, ainsi qu'une clôture avec 2 entrées (fermées aux heures de fermetures entre la partie du square de la Gare de Charonne et le nouvel espace vert.
Il y aura également 2 caméras de surveillance (à l'entrée du 103 cours de Vincennes et à hauteur de la rue du Volga) ainsi que des détecteurs de présence qui déclencheront les spots lumineux.

Nuisances sonores et trafic de drogue autour du stade de Lagny – square Sarah Bernhardt.

La cheffe de la PM et l'Adjointe au Maire en charge de la Sécurité et de la Prévention sont bien conscientes des nuisances provoquées par ces bandes de jeunes. Conjointement avec la PN, de nombreuses actions sont menées et ont permis d'évincer une bande qui posait beaucoup de problèmes. Malheureusement un autre groupe de jeunes la remplacer.
Une réflexion est engagée pour repenser ce lieu par exemple en supprimant l'accès aux toilettes).
Concernant la facilité d'accès, les réparations sont engagées dès que c'est possible. Des habitants suggèrent de déplacer le parc mètre qui sert de marche pied aux plus petits.
La Cheffe de PM indique qu'elle a demandé des moyens supplémentaires, notamment de bénéficier d'un maître-chien, ce qui était également une proposition des riverains : au minimum, une présence pendant les mois d'été. Cette question doit être évoquée avec la Direction des Sports et de la Jeunesse du 20ème.
Il est rappelé que la PM n'a pas de moyens juridiques pour verbaliser la simple présence sur un terrain de sport gérée par la Mairie.
Tout le monde est d'accord que la situation s'améliore, même si tout n'est pas encore réglé.
Occasion pour la Cheffe de PM de rappeler qu'il ne faut pas hésiter à faire le 3975, car même s'il n'y a pas de patrouille disponible (en particulier la nuit) les comptes rendus du 3975 sont compilés et permettent de déclencher plus tard des actions policières, de coordonner les missions.
Certains habitants indiquent que passé 18h, le 3975 ne fonctionne pas normalement : à vérifier.
Il est évoqué également les nuisances provoquées par la présence d'une nouvelle épicerie qui est ouverte tard dans la nuit avec vente d'alcool : il est demandé de vérifier les autorisations (heures d'ouvertures, ventes d'alcool).
Il est également évoqué la présence des personnes vivant dans des camionnettes sans aucune hygiène : ce problème est connu et l'unité d'aide aux SDF est missionné pour trouver une solution d'hébergement.
La Cheffe de la PM explique que sa brigade apporte les réponses à la mesure de ce qu'elle peut faire : nous ne pouvons pas être dans l'instantanéité permanente, les procédures

judiciaires c'est un temps administratif long que les citoyens doivent entendre. C'est la multiplication des actes pris par les policiers qui permettent des sanctions graduées par la justice.

Rue des Maraîchers et du Volga. Nuisances persistantes.

Remerciements pour avoir enfin réussi à obtenir la fermeture administrative du bar Le Havana.
Pour le bar la Chicha, l'ensemble des acteurs continue leur travail de harcèlement : ces gens ne vivent plus tranquillement, ils se savent suivis en permanence. Les Habitants ne comprennent pas pourquoi cet établissement qui a pour objet la restauration, et qui de fait n'est qu'un bar à chicha, ne peut pas être fermé pour non-conformité d'activité.

Problème de terrasse - restaurant Au bout du Monde

L'exploitante de ce restaurant ne comprend pas pourquoi elle n'a pas eu d'autorisation d'ajouter une petite terrasse au seul motif qu'elle avait déjà 2 tables à l'extérieur.
Elle ajoute qu'elle s'est faite verbalisée au motif d'avoir installé un cendrier à un mauvais endroit, alors qu'elle ignorait cette interdiction.
La Cheffe de la PM fera un rappel sur le nécessaire discernement à ses équipes.
Concernant les terrasses, cela relève des règles définies par la Mairie de Paris (voir Paris.fr/Terrasses et Étalages. La règle est la même pour tout le monde.
Les non respects du règlement doivent être signalés : les patrouillent verbalisent régulièrement, les sanctions sont graduelles, leur cumul permet d'ester en justice pour des amendes plus élevées, jusqu'à l'enlèvement de la terrasse quand les nuisances persistent.
Le Mathurin : débordement régulier des tables et chaises empêchant le passage de fauteuil roulant, la PM fera des passages.

Skate Park Bd de Charonne côté 20ème

La Mairie informe que le nécessaire est fait, que les mesures sonores vont être effectuées, mais rappellent que la gestion du skate park relève de la Mairie du 11ème, que le vœu du Conseil de Quartier concerné a été repoussé.
La Mairie est en échanges constants avec l'habitant qui avait fait la demande.

Les tentes de tests covid illégales (rue de la Plaine et rue de Lagny)

Les vérifications sont faites auprès de l'ARS, la PM et la PN ne peuvent agir que s'il n'y a pas d'autorisations de l'ARS.
Les habitants demandent non seulement de vérifier les documents mais surtout de s'assurer au près de l'ARS de l'authenticité des documents, que la CPAM soit également informée de cette situation car indéniablement il y a de forts soupçons de fraude à l'Assurance Maladie.

51 rue de la Plaine La Parisienne

L'établissement a une caméra extérieure qui filme les passants ; cela est interdit, pourquoi laisse-t-on faire, sachant que ce bar à chicha s'en sert pour alerter en cas de présence policière.
Le commissaire en sera informé pour action.

Rue des Pyrénées

La présence de scooters : 17 PV ont été dressées. La Police Municipale continuera, mais la situation s'améliore.

Occupation du bd de Charonne (devant le Monoprix)
Une pétition a été signée et adressée à la Mairie pour demander l'évincement de ces SDF (dont un faux SDF) qui sèment du désordre et des nuisances sonores.
La Mairie est parfaitement informée de ce dossier et pousse dans le même sens que les habitants : l'Unité d'aide aux SDF est en charge du dossier. Là aussi il faut du temps.

3. PLAN DE NETTOYAGE

Le questionnaire demandant l'avis du CQPL a été renvoyé, mais l'essentiel n'est pas la fréquence, mais que le travail soit réellement effectué, car des habitants constatent que des Agents passent plus de temps au café qu'à faire leur travail.

Pour les bosquets du Cours de Vincennes, il est probable que cela relève des Espaces Verts et non du nettoyage des rues.
Il est relevé qu'un camion poubelle prend régulièrement la rue des Maraîchers et la rue Philidor à contresens.
Les habitants ont l'impression que les engins de nettoyage sont de plus en plus bruyants et par ailleurs, est-il normal que le soufflant à feuilles soit utilisé en plein nuit (comme nous l'a fait remarqué Claire avant de quitter la réunion) ?

Une habitante attire l'attention sur la présence d'épillets en nombre, dangereux pour les chiens et chats, et éventuellement pour les petits enfants.
Le CQPL fera une demande pour que Mme SOPIN et M. BUSSY viennent au prochain CQPL en Septembre.

Remerciements du CQPL pour toutes les réponses apportées par la Mairie et la police Municipale

Prochaines réunions : lundi 4 septembre, 2 octobre et 6 novembre, au 44 rue des Maraîchers à 19H